



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Delegation of Switzerland to the Organization for
Security and Co-operation in Europe (OSCE)

CHN 29.09.2010

Déclaration de la Suisse

Exchange of views on the question of abolition of capital punishment

Rule of Law II, session 5

Review of the implementation of the OSCE commitments – Human Dimension

Varsovie, le 5 octobre 2010

Monsieur le modérateur,

L'abolition de la peine capitale constitue une priorité de la politique extérieure de la Suisse dans le cadre de la protection et de la promotion des droits humains.

La Suisse se félicite du nombre croissant d'Etats qui prennent la route de l'abolition et c'est dans le but d'encourager cette progression que mon pays a parrainé le 4^e Congrès mondial contre la peine de mort qui s'est tenu en février dernier à Genève..

Le soutien de la Suisse à cet événement nous a permis de confirmer l'importance que nous accordons à la dignité humaine et nous nous réjouissons particulièrement qu'à la suite de ce Congrès certains pays aient repris le débat sur la question de la peine de mort.

C'est à l'occasion de ce Congrès que l'Espagne a annoncé le lancement d'une initiative visant l'obtention d'un moratoire le plus large possible sur les exécutions d'ici 2015 et, à cette fin, la création d'une Commission Internationale contre la Peine de Mort. La Suisse salue cette initiative à laquelle nous sommes étroitement associés et qui sera officiellement lancée dans deux jours.

Si mon pays s'oppose à la peine de mort en toute circonstance, il est nécessaire, en parallèle à la promotion de l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort, de faire en sorte d'en limiter la portée et de travailler au respect des engagements pris.

Dans l'espace de l'OSCE, comme nous le savons, deux Etats seulement pratiquent encore la peine de mort.

Dans son travail de suivi, l'ODIHR s'attache à améliorer la transparence de l'information quant à la peine de mort. Il s'agit là d'une tâche importante qu'il faut soutenir puisqu'on relève encore trop souvent des procédures – et des exécutions – marquées par l'opacité.

En maintenant le secret autour des exécutions, les gouvernements font en sorte que le public ne puisse pas débattre des véritables problèmes liés à la peine de mort. Or, la gravité de ce châtement exige qu'il soit porté à l'attention de la population, comme cela doit impérativement être le cas au Bélarus. La Suisse salue donc tout débat national sur la question de la peine de mort et réitère son appel à ce que les familles reçoivent toutes les informations nécessaires à un accompagnement des condamnés et puissent, en cas d'exécution, leur offrir un enterrement digne de ce nom.

Aux Etats-Unis, des signes encourageants se manifestent. Cependant, la Suisse s'inquiète du fait que certains Etats – comme la Louisiane ou l'Etat de Washington - aient récemment mis fin à des moratoires en place depuis plusieurs années.

A quelques jours du 10 octobre, journée mondiale contre la peine de mort, la Suisse appelle tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à instaurer un moratoire sur la peine capitale, en vue d'une abolition totale, et à transformer les sanctions en peines de prison.

Par ailleurs, nous souhaitons voir le débat sur la peine de mort s'élargir et la question abordée sous divers angles.

L'histoire nous a appris que la peine de mort avait trop souvent été donnée à des innocents ou pratiquée sur une base discriminatoire. La Suisse propose donc que le thème du lien entre peine de mort et discrimination soit abordé.

Enfin, à nos yeux, la peine capitale est d'autant plus condamnable que souvent elle viole non seulement le droit à la vie, mais aussi d'autres droits fondamentaux. A ce titre, les interactions entre la peine de mort et l'interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants soulèvent de nombreuses questions qui doivent être discutées plus ouvertement.

Je vous remercie.